




Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis

Finalités du plan de gestion

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Version validée par le conseil de gestion le 13 avril 2018

Le bon fonctionnement des écosystèmes marins du Parc : une biodiversité marine préservée et un support pour les activités maritimes



Le bon fonctionnement des écosystèmes marins du Parc : une biodiversité marine préservée et un support pour les activités maritimes

Les dynamiques hydrosédimentaires, un facteur essentiel du fonctionnement du système Gironde-Pertuis

Finalité 1 : Maintenir les dynamiques sédimentaires en zone d'avant-plage

Les enjeux quantitatifs de l'eau, une spécificité importante d'un Parc naturel marin sous influence fluviale et bordant de vastes marais littoraux

Finalité 2 : Les débits d'eau douce permettent le maintien des activités et usages ainsi que le bon fonctionnement des écosystèmes estuariens, littoraux et marins.

Finalité 3 : Eviter les dessalures brutales des eaux littorales

La qualité de l'eau et des sédiments, un enjeu central pour les écosystèmes et les activités

Finalité 4 : Améliorer la qualité écologique globale des eaux à l'échelle du Parc, dans le respect et selon les critères DCE et DCSMM.

Finalité 5 : Améliorer la qualité microbiologique des eaux

Finalité 6 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Finalité 7 : Diminuer la quantité de déchets dans le milieu marins (macro déchet et de microparticules)

Finalité 8 : Maintenir ou améliorer la qualité des sédiments

Le milieu vivant : un patrimoine, des ressources, des fonctions

Finalité 9 : Maintenir le niveau de production primaire des habitats benthiques et pélagiques

Finalité 10 : Maintenir des nourriceries et des frayères fonctionnelles

Finalité 11 : Maintenir des ressources alimentaires suffisantes et accessibles pour les oiseaux d'eau.

Finalité 12 : Maintenir ou augmenter les effectifs d'oiseaux en période internuptiale, ainsi que l'importance internationale du Parc pour les espèces à enjeu majeur de préservation

Finalité 13 : Augmenter le nombre total de couples nicheurs de gravelot à collier interrompu et le taux de réussite de reproduction

Finalité 14 : Restaurer les populations d'amphihalins.

Finalité 15 : Préserver les ressources halieutiques locales

Finalité 16 : Maintenir ou restaurer le niveau de représentativité des espèces d'élasmobranches dont les enjeux de conservation sont les plus forts à l'échelle de la façade atlantique

Finalité 17 : Maintenir le niveau de représentativité de 4 espèces de mammifères marins : le dauphin commun, le marsouin commun le globicéphale noir, et le grand dauphin

Finalité 18 : Maintenir les effectifs de tortue luth et de tortue caouanne

Finalité 19 : Maintenir le bon état écologique des habitats pélagiques, garantissant leur rôle pour les réseaux trophiques

Finalité 20 : Maintenir le bon état écologique des habitats sédimentaires littoraux et côtiers à caractère vaseux

Finalité 21 : Maintenir le bon état écologique des habitats rocheux littoraux et côtiers

Finalité 22 : Maintenir ou restaurer le bon état écologique des habitats particuliers

Finalité 23 : Maintenir la surface de mosaïque d'habitats benthiques du médiolittoral

Les dynamiques hydrosédimentaires, un facteur essentiel du fonctionnement du système Gironde-Pertuis

Enjeu : des dynamiques sédimentaires importantes et variées	
Finalité 1	Niveau d'exigence
Les dynamiques sédimentaires en zone d'avant-plage sont maintenues	Maintien des dynamiques sédimentaires en zone d'avant-plage à un niveau de référence à définir
Principe d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur le transfert perpendiculaire au rivage : quantifier et qualifier le transfert
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Université de La Rochelle → Université de Bordeaux

Les enjeux quantitatifs de l'eau, une spécificité importante d'un Parc naturel marin sous influence fluviale et bordant de vastes marais littoraux

Enjeu : des quantités d'eau douce déterminantes pour un espace marin sous influence fluviale	
Finalité 2	Niveaux d'exigence
<p>Les débits d'eau douce permettent le maintien des activités et usages ainsi que le bon fonctionnement des écosystèmes estuariens, littoraux et marins</p>	<p>Absence de zones anoxiques et réduction du nombre de zones hypoxiques. (A préciser par estuaire). Maintien d'un gradient de salinité. Niveaux de MES compatibles avec les exigences de la faune et des habitats marins. Taux de nutriments compatibles avec le bon état écologique des habitats pélagiques.</p>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance des fonctionnements écologiques par rapport à leurs besoins en eau douce. → Évaluer et suivre l'évolution des débits
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Encourager une gestion hydraulique des marais garantissant des niveaux d'eau tenant compte des problématiques marines et estuariennes. → Encourager les mesures de diminution des prélèvements en eau douce (prélèvements domestiques, agricoles, industriels, etc.)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Travailler en coopération avec les acteurs de l'amont (à l'échelle des bassins versants).
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Porter les exigences estuariennes, littorales et marines et sensibiliser les acteurs de l'amont à ces exigences
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agences de l'eau → EPTB → EPMP → IIBSN → SMIDDEST → Comités de bassins → IFREMER → IRSTEA → Service de l'État

Enjeu : des quantités d'eau douce déterminantes pour un espace marin sous influence fluviale

Finalité 3	Niveau d'exigence
Les dessalures brutales des eaux littorales sont évitées.	Maintien des taux de salinité dans une amplitude saisonnière (dans un fuseau de gestion spécifique à chaque exutoire, à définir avec valeurs mini-maxi, hors période de crue et hors événement exceptionnel naturel à caractériser).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance des effets des variations de salinité sur les coquillages élevés, espèces et habitats à enjeu majeur pour le Parc (notamment les espèces amphihalines). → Améliorer la connaissance sur les facteurs contribuant aux dessalures brutales (établir une synthèse des connaissances, organiser des suivis complémentaires, etc.). → Caractériser les fuseaux de gestion
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Encourager une gestion hydraulique des marais et des portes à la mer évitant les relargages massifs (particulièrement en période hivernale et en début de printemps, hors événements exceptionnels) garantissant des niveaux d'eau tenant compte des problématiques marines et estuariennes. → Développer des mesures de préservation des zones humides et la remise en état de marais (rôle tampon).
Développement durable	→ Travailler en coopération avec les acteurs de l'amont (à l'échelle des bassins versants).
Mise en valeur	→ Porter les exigences estuariennes, littorales et marines et sensibiliser les acteurs terrestres à ces exigences
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agences de l'eau → EPTB → EPMP → IIBSN → SMIDDEST → Comités de bassins → Syndicats de marais → IFREMER

La qualité de l'eau et des sédiments, un enjeu central pour les écosystèmes et les activités

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes	
Finalité 4 : la qualité écologique globale des eaux à l'échelle du Parc est améliorée, dans le respect et selon les critères DCE et DCSMM	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
4.1 : Le bon état des masses d'eau DCE est atteint et maintenu	Atteinte du bon état selon évaluation DCE
4.2 : Le très bon état des masses d'eau est maintenu pour les masses d'eau DCE l'ayant atteint	Maintien du très bon état selon évaluation DCE
4.3 : Le bon état écologique du milieu marin au titre de la DCSMM est atteint et maintenu	Atteinte des objectifs DCSMM relatifs aux descripteurs liés à la qualité des eaux marines (Cf. Annexes)
Principe d'action (non exhaustif)	
<i>Voir les principes d'action correspondants aux finalités précisant les paramètres de qualité attendue</i>	
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Agence de l'eau → IFREMER → Collectivités territoriales des bassins versants et des communes littorales (en particulier) → Structures d'animation et CLE des SAGE → Comités de bassins → Chambres d'agriculture → Les acteurs maritimes dont les activités sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la qualité de l'eau. → Services de l'État

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 5 : la qualité microbiologique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalités	Niveau d'exigence
5.1 : La qualité sanitaire des zones de production et de reparcage des coquillages non fousseurs est améliorée	→ Qualité A en permanence pour les zones de production et de reparcage des coquillages non fousseurs situées en Vendée et Charente-Maritime (actuellement seul le captage de naissain autorisé sur les sites ostréicoles de la Gironde) à l'horizon 5 ans.
5.2 : La qualité sanitaire des zones de production et de reparcage des coquillages fousseurs est améliorée	→ Qualité A pour la majorité des zones (% à définir). (A noter que les études de vulnérabilités permettront de fixer les marges de progrès).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Identifier les sources de contamination : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics d'assainissement - schémas directeurs eaux pluviales - études de vulnérabilité (baignade, conchyliculture) - autres études, inventaires de sources potentielles → Partager et mutualiser les connaissances. → Amélioration de la connaissance sur les norovirus.
Protection	→ Favoriser les actions supprimant les sources de contamination (réseaux d'assainissement collectif et non collectifs, réseaux et stockages d'eau pluviale, etc.
Mise en valeur	→ Mener des actions de sensibilisation des acteurs.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Conseils départementaux → Collectivités territoriales → Services de l'État → ARS → Structures d'animation et CLE des SAGE

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 5 : la qualité microbiologique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité	Niveau d'exigence
5.3 : La qualité bactériologique des sites de pêche à pied de loisirs est améliorée	A minima qualité moyenne pour tous les sites

Principes d'action (non exhaustif)

Connaissance	→ Identifier les sources de contamination : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics d'assainissement - schémas directeurs eaux pluviales - études de vulnérabilité (baignade, conchyliculture) - autres études, inventaires de sources potentielles → Partager et mutualiser les connaissances.
Protection	→ Favoriser les actions supprimant les sources de contamination (réseaux d'assainissement collectif et non collectifs, réseaux et stockages d'eau pluviale, etc.)
Mise en valeur	→ Mener des actions de sensibilisation des acteurs.

Partenaires pressentis (non exhaustif)

	→ Conseils départementaux → Collectivités territoriales → Services de l'État → ARS → Structures d'animation et CLE des SAGE
--	---

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 5 : la qualité microbiologique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité	Niveaux d'exigence
<p>5.4 : La qualité des eaux de baignade est améliorée et mieux suivie</p>	<ul style="list-style-type: none"> → A 15 ans, tous les sites de baignade sont d'excellente qualité → A 5 ans, tous les sites sont a minima de bonne qualité avec x % d'excellente qualité (% à définir) → A 10 ans, tous les sites sont a minima de bonne qualité avec y % d'excellente qualité (% à définir) → Les classements sanitaires sont fiabilisés par l'adaptation des fréquences de suivi
Principes d'action (non exhaustif)	
<p>Connaissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les sources de contamination : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics d'assainissement - schémas directeurs eaux pluviales - études de vulnérabilité (baignade, conchyliculture) - autres études, inventaires de sources potentielles → Partager et mutualiser les connaissances.
<p>Protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les actions supprimant les sources de contamination (réseaux d'assainissement collectif et non collectifs, réseaux et stockages d'eau pluviale, etc.
<p>Mise en valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Mener des actions de sensibilisation des acteurs.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Conseils départementaux → Collectivités territoriales → Services de l'État → ARS → Structures d'animation et CLE des SAGE

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes	
Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée	
Sous-finalité	Niveau d'exigence
6.1 : Des teneurs en oxygène dissous maintenues à des niveaux n'affectant pas la faune marine et amphihaline, en particulier les espèces exploitées.	Absence de zones anoxiques et réduction du nombre de zones hypoxiques. (A préciser par estuaire).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Identifier et suivre les zones hypoxiques et anoxiques. → Évaluer et suivre l'évolution des flux de nutriments et de matières en suspension.
Protection	→ Encourager la réduction des apports de matière organique et de matières en suspension avec les acteurs maritimes et de l'amont.
Développement durable	→ Travailler en coopération avec les acteurs de l'amont (à l'échelle des bassins versants).
Mise en valeur	→ Mener des actions de sensibilisation des acteurs.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Collectivités territoriales → Chambres d'agriculture et organismes de développement agricoles → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agence de l'eau → Service de l'État → Services départementaux AFB → Acteurs portuaires, gestionnaires des cours d'eaux et canaux (dragage, bacage)

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité		Niveau d'exigence
6.2 : Les flux de nutriments (matières azotées et phosphorées) sont réduits.		Réduction des flux de nutriments (matières azotées et phosphorées, niveaux à préciser) à des seuils évitant les efflorescences algales dégradant la qualité du milieu dont la ressource halieutique tout en garantissant des flux suffisants pour les réseaux trophiques.
Principes d'action (non exhaustif)		
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur: <ul style="list-style-type: none"> - les sources de flux de nutriments - les seuils d'impact sur les réseaux trophiques et le milieu marin → conforter et valoriser les suivis (optimisation des suivis, synergies, partage de données, observatoire, etc.)	
Protection	→ Inciter à la réduction des charges en nutriments des effluents agricoles et des eaux usées urbaines.	
Développement durable	→ Favoriser la coordination et coopérer avec les acteurs terrestres	
Mise en valeur	→ Sensibiliser aux bonnes pratiques (réduction de l'utilisation d'intrants sur les cultures, espaces verts)	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	→ Collectivités territoriales → Chambres d'agriculture et organismes de développement agricoles → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agence de l'eau → Service de l'État → Services départementaux AFB	

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité	Niveaux d'exigence
6.3 : Les taux d'éléments trace métalliques sont réduits	→ Réduction des taux en-deçà des médianes nationales pour les métaux les dépassant. → Pour les métaux sans médiane : réduction des taux en-deçà de médianes locales (à définir).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur : <ul style="list-style-type: none"> - les sources de contamination (notamment diagnostics eaux pluviales). - leur éventuel impact sur la faune et la flore (bioaccumulation, écotoxicologie, effets cumulés), notamment la ressource halieutique. → Conforter et valoriser les suivis (optimisation des suivis, synergies, partage de données, observatoire, etc.)
Protection	→ Inciter à la réduction des quantités d'éléments traces issus des sites industriels actifs ou historiques et des aires de carénages (organisées ou sauvages). → Inciter au déploiement de mesures relatives à l'amélioration de la qualité des eaux concernant la réduction de des teneurs en éléments traces métallique en particulier les rejets d'eaux pluviales dans les bassins portuaires afin d'éviter la contamination des sédiments dragués.
Développement durable	→ Favoriser la coordination et coopérer avec les acteurs terrestres → Sensibiliser et contractualiser avec les communes et agglomérations en charge de la gestion des eaux pluviales.
Mise en valeur	→ Sensibiliser les plaisanciers et les professionnels à l'utilisation des aires de carénages équipées et aux bonnes pratiques (techniques alternatives à l'usage d'antifouling chimiques).
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Acteurs portuaires → Acteurs industriels → Collectivités territoriales → Chambres d'agriculture et organismes de développement agricoles → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agence de l'eau → Services de l'État → Services départementaux AFB

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
6.4 : Les taux en pesticides et autres micropolluants (PCB, HAP, etc.) sont réduits.	→ Absence de perturbation significative sur la faune et la flore marine dont la ressource halieutique, liée à la présence de pesticides et de micropolluants.
6.5 : Les résidus de combustion et les pollutions accidentelles liées aux hydrocarbures sont réduits	→ Augmenter la part des moteurs moins polluants → Réduire les pollutions accidentelles
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur : <ul style="list-style-type: none"> - les sources de contamination - les niveaux de présence dans le milieu marin - leur éventuel impact sur la faune et la flore (effets cumulés en particulier, bioaccumulation, écotoxicité) → Conforter, développer lorsque cela est nécessaire et valoriser les suivis
Protection	→ Inciter à la réduction des quantités de pesticides issus de l'agriculture, des collectivités territoriales et des usages non professionnels → Inciter à la réduction des quantités de micropolluants issus des usages industriels et pollutions par les hydrocarbures (activités maritimes et terrestres) → Encourager les usagers à s'équiper de moteurs moins polluants → Développer les bonnes pratiques dans les ports, notamment lors de l'avitaillement en carburant par les usagers
Développement durable	→ Favoriser la coordination et coopérer avec les acteurs terrestres → Accompagner les organisateurs de manifestations en milieu marin dans une démarche d'évaluation et de diminution de leurs rejets
Mise en valeur	→ Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques (réduction de l'utilisation de pesticides)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Chambres d'agriculture et organismes de développement agricoles → Acteurs industriels → Collectivités territoriales → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agence de l'eau → Service de l'État → Services départementaux AFB

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité	Niveau d'exigence
6.6 : Les taux en substances émergentes (résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) sont réduits	→ Absence de perturbation significative sur la faune et la flore marines, liée à la présence de substances émergentes

Principes d'action (non exhaustif)

Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur : <ul style="list-style-type: none"> - les sources de contamination - les niveaux de présence dans le milieu marin - leur éventuel impact sur la faune et la flore → Conforter, développer lorsque cela est nécessaire et valoriser les suivis
Protection	→ Inciter à la réduction des taux de résidus médicamenteux issus des eaux usées → Inciter à la réduction des taux de substances émergentes issues des processus industriels (retardateur de flammes, phtalates, etc.)
Développement durable	→ Favoriser la coordination et coopérer avec les acteurs terrestres

Partenaires pressentis (non exhaustif)

	→ Acteurs industriels → Collectivités territoriales → Structures d'animation et CLE des SAGE → Agence de l'eau → Service de l'État
--	--

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 6 : la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du Parc est améliorée

Sous-finalité	Niveau d'exigence
<p>6.7 : Les effets négatifs liés à la turbidité issue des activités anthropiques, notamment sur les coquillages élevés, sont limités</p>	<p>→ Niveau de turbidité n'affectant pas le milieu marin et plus particulièrement les coquillages élevés (seuils, fréquence, et durée à définir)</p>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Définition des seuils, durées et fréquence de turbidité affectant le milieu marin et les coquillages élevés → Suivi des activités générant de la turbidité et évaluation des effets cumulés, au regard des conditions de milieu
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les mesures de réduction de MES issues des activités anthropiques (gestion des sédiments, dragage clapage, extraction de granulats et pratiques agricoles relatives à la prévention de l'érosion des sols)
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser aux bonnes pratiques et techniques réduisant les taux de MES issus des activités anthropiques (gestion des sédiments, dragage, clapage, extraction de granulats et pratiques agricoles relatives à la prévention de l'érosion des sols)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Acteurs portuaires → Structures participant à la gestion des sédiments → Acteurs industriels (extracteurs de granulats, etc.) → Service de l'État → Chambres agricoles et organismes de développement agricole → Structures d'animation et CLE des SAGE

Enjeu : une eau de qualité nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes marins et aux activités maritimes

Finalité 7	Niveaux d'exigence
<p>La quantité de déchets dans le milieu marin (macro-déchets et microparticules) est diminuée</p>	<p>Tendance significativement à la baisse des quantités de macro-déchets et de microparticules sur les estrans et flottants (niveaux de référence à définir).</p>
	<p>Tendance significativement à la baisse des quantités d'oiseaux, de mammifères marins et de tortues échoués présentant des impacts de macro-déchets (enchevêtrement, ingestion).</p>
	<p>Des quantités de macro-déchets n'impactant pas les activités maritimes (loisirs, pêche, gestion des sédiments, etc.).</p>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Participer aux réseaux de suivi nationaux et internationaux (programmes de surveillance DCSMM)
Protection	→ Favoriser des actions préventives réduisant les quantités de déchets dans le milieu marin (et notamment dans les bassins portuaires) → Favoriser et optimiser les opérations de ramassage et de collecte sur l'estran et dans la colonne d'eau
Développement durable	→ Favoriser le développement et l'usage de matériaux professionnels biodégradables.
Mise en valeur	→ Sensibiliser les acteurs (professionnels, grand public, et collectivités territoriales)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Direction appui aux politiques publiques AFB → Ifremer → CEDRE → Collectivités territoriales → Réseaux de suivi des échouages (mammifères marins, oiseaux, tortues) → Association d'éducation à l'environnement → Structures organisant la collecte et le suivi des déchets sur l'estran → Comités des pêches et des élevages marins → Comités régionaux de la conchyliculture

Enjeu : une qualité des sédiments permettant le bon fonctionnement de l'écosystème marin et des activités maritimes	
Finalité 8	Niveau d'exigence
Une qualité des sédiments maintenue ou améliorée	Maintien ou diminution des concentrations en contaminant sous les seuils : N1 (référentiel national) et DCE/DCSMM (en cours de développement).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer le suivi de la qualité des sédiments → Améliorer la connaissance sur les contaminants (sources, devenir, effets sur le milieu marin) → Développer des diagnostics des rejets et sources d'impacts
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les actions concourant à l'amélioration de la qualité chimique de l'eau et à la diminution des apports en contaminants
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Encourager une filière de valorisation à terre des sédiments portuaires non immergeables → Favoriser la coopération et se coordonner avec les acteurs terrestres.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Acteurs portuaires → Conseils départementaux → Services de l'État → Collectivités territoriales → IFREMER → CEREMA

Le milieu vivant : un patrimoine, des ressources, des fonctions

Enjeu : la fonction de production primaire assurée par les habitats marins garantissant notamment des réseaux trophiques fonctionnels et la fonction d'alimentation des coquillages élevés	
Finalité 9 : le niveau de production primaire des habitats benthiques et pélagiques est maintenu selon les saisons	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
9.1 : Le niveau de production primaire des habitats benthiques est maintenu selon les saisons	Maintien de la biomasse de chlorophylle a produite par les vasières intertidales selon les saisons par rapport à la variabilité estimée (par saison) sur les 15 dernières années.
9.2 : Le niveau de production primaire des habitats pélagiques est maintenu selon les saisons	Maintien de la production primaire assurée par les habitats pélagiques (tendance significativement stable de la production primaire selon les saisons) par rapport à la variabilité estimée (par saison) sur les 15 dernières années.
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives aux vasières intertidales et plus particulièrement au microphytobenthos, identifier les zones où la biodiversité planctonique est en baisse et ses causes). → Suivre le niveau de production primaire en relation avec les conditions hydrodynamiques et météorologiques
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre d'éventuelles mesures de gestion : réduction des pressions perturbant la production primaire (limiter les facteurs limitant le développement de microphytobenthos ; par exemple phytosanitaire, turbidité, zones hypoxiques, anoxiques) → Maintenir des surfaces de vasières intertidales propices au développement du microphytobenthos, réhabiliter des surfaces de vasières → Rendre des avis (les enjeux relatifs à la préservation des niveaux de production primaire seront intégrés dans les avis émis par le Parc)
Mise en valeur	→ Sensibiliser au rôle fonctionnel essentiel pour les réseaux trophiques des vasières intertidales et des habitats pélagiques
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → IFREMER → Universités (Bordeaux et La Rochelle) → Acteurs de l'éducation à l'environnement

**Enjeu : des frayères et des nourriceries fonctionnelles
garantissant notamment pour des ressources halieutiques diversifiées et abondantes**

Finalité 10		Niveaux d'exigence
<p>Des nourriceries et des frayères fonctionnelles maintenues pour une ressource halieutique diverse et abondante, et des espèces patrimoniales ou non exploitées préservées.</p> <p>→ Les zones fonctionnelles d'importance sont maintenues, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones de nourriceries concernant plusieurs espèces pour les zones de l'estuaire de la Gironde et des pertuis (les crevettes, le merlan, le turbot, le rouget, le maigre, la seiche, le tacaud, le griset et l'esturgeon) et plus particulièrement pour les poissons plats (sole, céteau et plie), le bar et la seiche - les zones de frayères et plus particulièrement pour l'anchois, la seiche, le maigre, le bar et pour trois espèces de raies : raie brunette, raie mêlée et raie bouclée. 		<p>→ Lorsque les caractéristiques de ces zones sont bien connues : maintenir ces caractéristiques (localisation, surface, granulométrie, profondeur, composition communautés benthiques, etc.) de ces zones fonctionnelles d'importance au niveau actuel (ex: poissons plats).</p> <p>→ Lorsque ces zones ne sont pas précisément délimitées car mal connues (ex des zones de nourricerie générales « estuaire de la Gironde et pertuis »), en attendant d'établir ces caractéristiques : maintenir ou augmenter la densité des individus concernés par la zone fonctionnelle (indices de population et leur évolution).</p>
Principes d'action (non exhaustif)		
Connaissance	<p>→ Caractériser les zones fonctionnelles d'importance pour la ressource halieutique et les espèces patrimoniales ou non exploitées (spatialisation et caractérisation des nourriceries et des frayères des espèces à enjeux).</p> <p>→ Assurer un suivi de la bonne fonctionnalité des nourriceries et des frayères d'importance (suivi composition sédimentaire, etc.).</p>	
Protection	<p>→ Réduire les pressions sur ces zones fonctionnelles d'importance.</p> <p>→ Rendre des avis (les enjeux relatifs à la préservation des frayères et des nourriceries seront intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc).</p>	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	<p>→ IFREMER</p> <p>→ Universités</p> <p>→ Agrocampus Ouest</p> <p>→ Comité des pêches et des élevages marins</p> <p>→ APECS</p> <p>→ Muséum national d'histoire naturelle</p> <p>→ Réserves naturelles de France</p> <p>→ Acteurs portuaires</p> <p>→ Services de l'État</p> <p>→ Associations d'éducation à l'environnement</p>	

Enjeu : la fonction d'alimentation pour les oiseaux de l'estran

Finalité 11	Niveau d'exigence
Des ressources alimentaires suffisantes et accessibles sont maintenues, pour les oiseaux d'eau.	→ Maintien des ressources alimentaires pour les oiseaux d'eau (en quantité et en qualité)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives à la spatialisation et à la caractérisation des zones d'alimentation, identification des habitats fonctionnels, suivi des espèces (faune/flore) composant le régime alimentaire principal des oiseaux d'eau. → Suivre les dynamiques d'évolution des secteurs d'alimentation des oiseaux d'eau.
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles (limitation des pressions par exemple dérangement) avec les acteurs terrestres : coopérer et assurer la coordination avec les réserves naturelles nationales et les acteurs terrestres concernés pour la surveillance et le maintien de zones de quiétudes existantes. → Rendre des avis (les enjeux de fonction d'alimentation sont intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc)
Mise en valeur	→ Sensibilisation des acteurs aux problématiques de dérangement
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Université → Réserves naturelles de France (RNF) → Réserves naturelles nationales → Associations d'éducation à l'environnement → LPO → Conservatoire du Littoral → Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : les oiseaux d'eau côtiers et les oiseaux marins en période internuptiale et en particulier les espèces à enjeu majeur de préservation	
Finalité 12 : maintenir ou augmenter les effectifs d'oiseaux en période internuptiale ainsi que l'importance internationale du Parc pour les espèces à enjeu majeur de préservation	
Sous-finalités	Niveau d'exigence
12.1 : L'effectif d'oiseaux d'eau côtiers en période internuptiale est maintenu ou augmenté	→ Tendance significativement stable ou à la hausse de l'effectif total d'oiseaux de l'estran
12.2 : L'importance internationale du Parc concernant les oiseaux d'eau côtiers à enjeu majeur de préservation est maintenue ou augmentée	→ Représentativité de chacune des 8 espèces à enjeu majeur de préservation (barge à queue noire, courlis cendré, barge rousse, bécasseau maubèche, bécasseau variable, avocette élégante, bernache cravant, tadorne de Belon) de l'année n supérieure ou égale à la représentativité moyenne de ces espèces sur les 20 dernières années (glissant) → Le niveau d'importance internationale est atteint tous les ans pour au moins 15 espèces
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur les pressions (caractérisation et spatialisation à l'échelle du Parc des reposoirs fonctionnels, évaluation en particulier des prélèvements d'espèces d'oiseaux d'eau par la chasse, etc.) → Suivre les espèces indicatrices du changement global → Suivre les estimations des effectifs biogéographiques
Protection	→ Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles (protection de secteurs sensibles) → Coopérer et assurer la coordination avec les RNN pour la surveillance et le maintien de zones de quiétudes existantes → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux oiseaux exploitant l'estran sont intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	→ Coopérer avec les acteurs terrestres → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	→ Sensibiliser et communiquer auprès des usagers à l'importance des secteurs d'alimentations et de repos pour les oiseaux exploitant l'estran
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Universités → LPO → Réserves naturelles nationales → Réserves naturelles de France → Associations d'éducation à l'environnement → Conservatoire du Littoral → Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes → Muséum national d'histoire naturelle

**Enjeu : les oiseaux d'eau côtiers et les oiseaux marins en période internuptiale
et en particulier les espèces à enjeu majeur de préservation**

**Finalité 12 : maintenir ou augmenter les effectifs d'oiseaux en période internuptiale,
ainsi que l'importance internationale du Parc pour les espèces à enjeu majeur de préservation**

Sous finalités	Niveaux d'exigence
12. 3 : L'effectif d'oiseaux marins côtiers en période internuptiale est maintenu	→ Tendence significativement stable au minimum de l'effectif total des oiseaux côtiers
12. 4 : L'importance nationale ou internationale du Parc concernant les oiseaux marins côtiers est maintenue	→ Représentativité des 2 espèces à enjeu majeur de préservation (le plongeon imbrin et la macreuse noire) de l'année n supérieure ou égale à la représentativité moyenne de ces espèces sur les dernières années (glissant) → Le niveau d'importance national ou international est atteint tous les ans pour au moins 10 espèces
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer les connaissances (effectifs et fréquentation, déprédation, caractérisation captures accidentelles, évaluation risque/éolien ...) → Suivre des espèces indicatrices du changement global → Suivre les estimations des effectifs biogéographiques
Protection	→ Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles (par exemple : réduction de la fréquentation durant périodes sensibles, réduction des captures accidentelles, mettre en œuvre la séquence ERC pour les projets d'envergure type EMR). → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux oiseaux marins inféodés à la frange côtière sont intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	→ Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Universités → Observatoire PELAGIS - UMS 3462 → LPO → Réserves naturelles nationales → Réserves naturelles de France → Associations d'éducation à l'environnement → Acteurs professionnels maritimes → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : les oiseaux d'eau côtiers et les oiseaux marins en période internuptiale et en particulier les espèces à enjeu majeur de préservation	
Finalité 12 : maintenir ou augmenter les effectifs d'oiseaux en période internuptiale, ainsi que l'importance internationale du Parc pour les espèces à enjeu majeur de préservation	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
12.5 : L'effectif d'oiseaux du large en période inter nuptiale est maintenu	Tendance significativement stable au minimum de l'effectif total des oiseaux du large
12.6 : Le niveau de représentativité du Parc pour le Puffin des Baléares est maintenu ou amélioré	Représentativité du Puffin des Baléares de l'année n supérieure ou égale à la représentativité de référence du Puffin des Baléares (niveau de représentativité de référence à définir)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance (effectifs et fréquentation du parc par ces espèces, caractérisation des captures accidentelles, évaluation du risque de l'éolien en mer sur les couloirs migratoires) → Suivre des espèces indicatrices du changement global (arrivée tardive / précoce de certains migrants) → Suivre les estimations des effectifs biogéographiques
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles (par exemple : réduction de la fréquentation durant périodes sensibles, réduction des captures accidentelles, mettre en œuvre la séquence ERC pour les projets d'envergure type EMR). → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux oiseaux marins à large répartition océanique sont intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → Observatoire PELAGIS - UMS 3462 → LPO → Réserves naturelles nationales → Réserves naturelles de France → Associations d'éducation à l'environnement → Acteurs professionnels maritimes → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : le gravelot à collier interrompu en période de reproduction

Finalité 13	Niveaux d'exigence
Le nombre total de couples nicheurs de gravelot à collier interrompu et le taux de réussite de reproduction sont augmentés	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre moyen de couples de gravelot à collier interrompu sur les 10 dernières années supérieurs ou égaux à la période de référence retenue (à définir) → Augmentation du nombre de jeunes observés annuellement par rapport à la période de référence (à définir)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Effectuer des suivis post évènements exceptionnels → Suivre les estimations des effectifs biogéographiques
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesure de gestion si nécessaire: mise en défend de certains secteurs en période sensible → Rendre des avis (les enjeux relatifs à la reproduction du gravelot à collier interrompu sont intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les porteurs de projets (évènements sur les sites de nidification) → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser/former les usagers
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Collectivités territoriales → LPO → Réserves naturelles nationales → Réserves naturelles de France → Associations d'éducation à l'environnement → Conservatoire du Littoral → Muséum national d'histoire naturelle

**Enjeu : les amphihalins (et plus particulièrement l'esturgeon et l'anguille),
les fonctions primordiales de nurricerie et de corridor**

Finalité 14 : restaurer les populations d'amphihalins

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
14.1 : Des nurriceries fonctionnelles sont maintenues pour les amphihalins	<ul style="list-style-type: none"> → Tendance significativement stable ou à la hausse des densités moyennes de juvéniles et sub-adultes d'amphihalins en zone côtière. Le niveau de référence étant à définir. → Maintien des surfaces de nurriceries fonctionnelles identifiées.
14.2 : La fonction de corridor pour les amphihalins est restaurée dans les principaux estuaires du Parc	<ul style="list-style-type: none"> → Tendance (significativement stable ou) à la hausse des flux observés dans les stations de comptage à la montaison pour chaque espèce. (Ce niveau d'exigence pourra être révisé avec un travail d'identification/définition des niveaux de référence par espèce et par estuaire sur la base de la mobilisation de connaissances d'experts et de suivis historiques)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance (phase marine des espèces amphihalines : distribution, effectifs, habitats préférentiels, etc.) et identifier les raisons d'absence ou de non-retour de l'aloise dans les estuaires du Parc. → Définir des niveaux de référence par espèce et par estuaire sur la base de la mobilisation de connaissances d'experts et de suivis historiques. → Suivre et évaluer les méthodes de repeuplement (remontée effective sur les frayères des esturgeons réintroduits ; relâché de civelles).
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Lutter contre le braconnage en renforçant les moyens de contrôle, en favorisant des sanctions dissuasives par des moyens appropriés. → Mettre en œuvre des mesures permettant d'accélérer la restauration de ces espèces (amélioration de la qualité de l'eau, continuité écologique, restauration et conservation des nurriceries et des frayères, etc.). → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux amphihalins pour la restauration des populations seront intégrés dans les avis émis par le conseil de gestion du Parc).
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Coopérer avec les partenaires terrestres et estuariens (COGEPOMI, SAGE, etc.) sur les problématiques des obstacles physiques et chimiques (taux d'O₂ dissous), en estuaires et en rivières → Coopérer avec les partenaires porteurs de plan national d'action (esturgeon, anguille) → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les usagers et les restaurateurs sur la vulnérabilité de ces espèces et à la réglementation en vigueur
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
<ul style="list-style-type: none"> → AFB : unité spécialisée migrateurs → IRSTEA → IFREMER → Les réserves naturelles nationales → Pilote des PNA 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateurs et CLE des SAGE → Gestionnaires des cours d'eau et canaux pour la problématique continuité écologique (syndicats mixtes et syndicats de marais) → SMIDDEST → Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde → Comités des pêches et des élevages marins → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : les ressources halieutiques du Parc : diversifiées et abondantes

Finalité 15	Niveau d'exigence
Les ressources halieutiques locales (dont la population est majoritairement présente dans le Parc ou majoritairement exploitée dans le Parc) sont préservées.	Des niveaux de population permettant l'exploitation durable de ces espèces (niveaux à définir pour chaque espèce) sans menacer leur renouvellement
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur les ressources locales à l'échelle du Parc (état de conservation de la population) et plus particulièrement : le céteau, le maigre, la crevette grise et la crevette rose, les coquillages exploités et de la raie brunette.
Protection	→ Lutter contre le braconnage → Préserver les frayères et les nurseries pour les ressources halieutiques locales. → Si besoin, définir des mesures de gestion pour réduire les facteurs de mortalité (taux de prélèvement, limitation des aménagements impactants, restriction pêche plaisance).
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ IFREMER → IRSTEA → Comités des pêches et des élevages marins → Services de l'État → Organisations et représentants de la pêche de plaisance → Structures d'animation et CLE des SAGE

Enjeu : les élasmobranches	
Finalité 16	Niveau d'exigence
La représentativité pour les espèces d'élasmobranches dont les enjeux de conservation sont les plus forts à l'échelle de la façade atlantique est maintenue ou restaurée	A définir en fonction des acquisitions de connaissances précisant le niveau de représentativité à l'échelle du territoire du Parc pour les espèces concernées.
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer les connaissances (représentativité à l'échelle du territoire du Parc pour les espèces à fort enjeu de conservation à l'échelle de la façade, évaluation des prélèvements par la pêche professionnelle et de loisirs)
Protection	→ Mettre en place des mesures de gestion éventuelles (réduction des pressions)
Mise en valeur	→ Sensibilisation des acteurs maritimes aux caractéristiques de ces espèces et à leur identification → Sensibilisation du grand public à ces espèces.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ IFREMER → APECS → Comités des pêches et des élevages marins et acteurs de la filière → Associations d'éducation à l'environnement → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : le dauphin commun, le grand dauphin, le marsouin commun et le globicéphale noir

Finalité 17	Niveau d'exigence
La représentativité de quatre espèces de cétacés (le dauphin commun, le grand dauphin, le marsouin commun, et le globicéphale noir) est maintenue à l'échelle du Parc.	Tendance significativement stable ou à la hausse de la représentativité des quatre espèces à enjeu majeur de préservation à l'échelle du territoire du Parc. <i>Le niveau de référence devra être défini.</i>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances (préciser le niveau de représentativité du Parc) → Suivre les estimations d'effectifs biogéographiques → Participer aux initiatives nationales d'évaluation de l'impact des captures accidentelles sur les populations
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mesures de gestion éventuelles (par exemple : accompagnement des porteurs de projets potentiellement impactant au regard du-: bruit et du dérangement) → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux mammifères marins seront intégrés dans les avis rendus par le conseil de gestion du Parc). → Accompagner les mesures de réduction des captures accidentelles dans le Parc
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Coopération avec le Réseau National Echouages → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Relayer les initiatives nationales d'évaluation de l'impact des captures accidentelles sur les populations à l'échelle du Parc et auprès des professionnels au niveau local
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Observatoire PELAGIS - UMS 3462 → Réseau National Echouages → Comités des pêches et des élevages marins → Acteurs maritimes générant des pressions (bruit/ dérangement) → Réserves naturelles nationales → IFREMER → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : la tortue luth et la tortue caouanne	
Finalité 18	Niveau d'exigence
Les effectifs de tortue luth et de tortue caouanne sont maintenus	Tendance significativement stable ou à la hausse des effectifs pour les deux espèces à l'échelle du territoire du Parc (le niveau de référence devra être défini)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances (préciser les effectifs et établir le niveau de référence) → Suivre les estimations d'effectifs biogéographiques → Participer aux initiatives nationales d'évaluation de l'impact des captures accidentelles sur les populations
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles (par exemple : réductions captures accidentelles, collisions) → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux tortues marines seront intégrés dans les avis rendu par le conseil de gestion du Parc).
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les mesures de réduction des captures accidentelles dans le Parc → Coopération avec le Réseau National Echouage
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Relayer les initiatives nationales évaluation impact captures accidentelles sur les populations à l'échelle du Parc et auprès des professionnels au niveau local. → Sensibiliser aux bonnes pratiques de remise à l'eau en cas de capture accidentelle
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Centre d'études et de soins des tortues marines (Aquarium de La Rochelle) CESTM → Réseau National Echouages → Comités des pêches et des élevages marins → Acteurs maritimes générant des pressions → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : les habitats pélagiques : pertuis, panache et estuaire de la Gironde

Finalité 19	Niveaux d'exigence
<p>Le bon état écologique des habitats pélagiques du Parc est maintenu (selon les saisons), garantissant leur rôle pour les réseaux trophiques</p>	<p>→ Des assemblages planctoniques caractéristiques de chacun des habitats pélagiques maintenus par rapport à un niveau de référence (qui doit être défini) [C'est-à-dire : maintien des niveaux des paramètres de diversité, d'abondance, de biomasse (phyto et zooplancton), des positions trophiques dans les réseaux trophiques et des valeurs énergétiques (qualité nutritionnelle du zooplancton). Dans un premier temps : tendance significativement stable des caractéristiques des 3 habitats pélagiques par compartiment)].</p>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<p>→ Améliorer les connaissances relatives à la variabilité des habitats pélagiques. → Suivi des compositions planctoniques en relation avec les conditions hydrodynamiques et météorologiques</p>
Protection	<p>→ Rendre des avis (les enjeux relatifs aux habitats pélagiques sont intégrés aux avis rendus par le conseil de gestion du Parc). → Suivi de la bonne mise en œuvre de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM).</p>
Développement durable	<p>→ Coopérer avec les acteurs terrestres pour la gestion des arrivées des apports terrigènes (nutriments, MES, polluants) et les débits.</p>
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<p>→ Universités → IFREMER → Les acteurs des bassins versants → Muséum national d'histoire naturelle</p>

Enjeu : les habitats sédimentaires vaseux (et plus particulièrement les vasières intertidales et subtidales)	
Finalité 20 : le bon état écologique des habitats sédimentaires littoraux et côtiers à caractère vaseux est maintenu	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
20.1 : Le bon état écologique des vasières intertidales est maintenu	Le bon état écologique des vasières intertidales
20.2 : La surface totale des vasières intertidales est maintenue	Surface totale des vasières intertidales maintenue par rapport au niveau de référence (CARTHAM 2011)
20.3 : Le bon état écologique des vases circalittorales est maintenu	Le bon état écologique des vases circalittorales
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives à l'état des habitats vaseux, identification des pressions principales selon les habitats. → Suivre les dynamiques d'évolution
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre d'éventuelles mesures de gestion pour limiter les pressions (extraction de granulats, dragages, pêche, pratiques conchylicoles, travaux et aménagements littoraux et côtiers, etc.) → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux habitats à caractères vaseux sont intégrés aux avis rendus par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre- mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation des professionnels et du grand public au rôle des vasières
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → IFREMER → Réserves naturelles nationales → Acteurs professionnels maritimes → Collectivités territoriales → Associations d'éducation à l'environnement → Services de l'État → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : Les habitats rocheux (récifs) littoraux et côtiers

Finalité 21 : le bon état écologique des habitats rocheux littoraux et côtiers ainsi que leur couverture en macro algue est maintenu

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
21.1 : Le bon état écologique des habitats rocheux littoraux et côtiers est maintenu	<ul style="list-style-type: none"> → Le bon état écologique habitats rocheux littoraux et côtiers à dominante algale → Le bon état écologique habitats rocheux littoraux et côtiers à dominante faunistique → Le bon état écologique des champs de blocs
21.2 : La couverture en macro-algues est maintenue	<ul style="list-style-type: none"> → Surface totale en macro-algues maintenue au niveau de référence retenu (à définir)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives à l'état des habitats rocheux, identification des pressions principales selon les habitats. → Suivre les dynamiques d'évolution
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesures de gestion pour limiter les pressions (aménagement littoraux et portuaires, pêche de loisirs et professionnelle, etc.) → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux habitats rocheux sont intégrés aux avis rendus par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situé dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les usagers (notamment les pêcheurs à pied)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → IFREMER → Acteurs professionnels maritimes → Collectivités territoriales → Association d'éducation à l'environnement → Services de l'État → Muséum national d'histoire naturelle

Enjeu : les nombreux habitats particuliers	
Finalités 22 : le bon état écologique des nombreux habitats particuliers est maintenu ou restauré	
Sous finalités	Niveaux d'exigence
22.1 : Le bon état écologique et la couverture des prés salés sont maintenus	→ Le bon état écologique des prés salés → Surface totale des prés salés maintenue au niveau de référence (CARTHAM 2011)
22.2 : Le bon état écologique et les surfaces des récifs d'hermelles sont maintenus	→ Le bon état écologique des récifs d'hermelles → Surface totale des récifs d'hermelles maintenue au niveau de référence retenu (CARTHAM avec mise à jour des données de la Réserve naturelle nationale de Moëze Oléron)
22.3 : Le bon état écologique et la couverture des herbiers de zostères sont maintenus	→ Le bon état écologique des herbiers de zostères → Surface totale d'herbier de zostères maintenue au niveau de référence (à faire avec données actualisées).
22.4 Le bon état écologique et la couverture des bancs de maërl vivants sont maintenus	→ Le bon état écologique des bancs de maërl → Surface totale des bancs de maërl maintenue au niveau de référence (CARTHAM 2011)
22.5 : Le bon état écologique et les surfaces des récifs de moules sauvages (moulières) sont maintenus	→ Le bon état écologique des moules sauvages → Surface totale des récifs de moules sauvages maintenue au niveau de référence (CARTHAM 2011)
22.6 : Le bon état écologique et la couverture des bancs d'huîtres plates sauvages sont maintenus ou restaurés	→ Le bon état écologique des bancs d'huîtres plates. → Surface totale des bancs d'huîtres plates sauvages restaurés au niveau de référence retenu (donnée créée 2017 à partir de carte M. Guérin, expertises M. Sauriau et M. Léauté)
22.7 : Le bon état écologique des lisses de mer est amélioré	→ Tendance significativement à la hausse du linéaire de lisse de mer
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Améliorer les connaissances relatives à la répartition et l'état des habitats particuliers, identification des pressions principales selon les habitats. → Suivre les dynamiques d'évolution
Protection	→ Mettre en œuvre des mesures de gestion éventuelles pour limiter les pressions. → Rendre des avis (les enjeux relatifs aux habitats particuliers sont intégrés aux avis rendus par le conseil de gestion)
Développement durable	→ Coopérer avec les acteurs terrestres pour les problématiques liées aux apports terrigènes et à la gestion des prés salés → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	→ Sensibiliser les acteurs professionnels, les usagers de loisirs et les collectivités territoriales
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Universités → IFREMER et Muséum national et d'histoire naturelle → Réserves naturelles nationales → Réserves naturelles de France → Acteurs maritimes (professionnels et usagers de loisirs)
	→ Conservatoire du Littoral → Conservatoire botanique national → Collectivités territoriales → Association d'éducation à l'environnement → Services de l'État

Enjeu : la mosaïque d'habitats en zone médiolittorale	
Finalité 23	Niveau d'exigence
La surface de mosaïque d'habitats benthiques du médiolittoral est maintenue	Surface totale de mosaïque d'habitats maintenue par rapport au niveau de référence (CARTHAM 2011)
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives aux mosaïques d'habitats, identification des pressions principales. → Suivre les dynamiques d'évolution
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des mesures de gestion pour la limitation des pressions → Rendre des avis (les enjeux relatifs à la présence de mosaïque d'habitats en zone médiolittorale sont intégrés aux avis rendus par le conseil de gestion du Parc)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Coordination, appui technique et méthodologique aux structures porteuses et animatrices des sites Natura 2000 mixtes terre-mer minoritairement situés dans le périmètre du Parc.
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les acteurs professionnels, les usagers de loisirs et les collectivités territoriales
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → IFREMER → Acteurs maritimes (professionnels et usagers de loisirs) → Collectivités territoriales → Associations d'éducation à l'environnement → Services de l'État → Muséum national d'histoire naturelle

Le développement durable des activités maritimes : des activités socio-économiques ancrées dans leur territoire et respectueuses des écosystèmes marins



Le développement durable des activités maritimes : des activités socio-économiques ancrées dans leur territoire et respectueuses des écosystèmes marins

Une activité conchylicole dynamique, sensible à la qualité de l'eau et en interaction avec le milieu marin

- Finalité 24 : Maintenir un bon niveau de captage de naissain d'huîtres creuses et de moules
- Finalité 25 : Favoriser la diversification des productions et les nouvelles pratiques contribuant à l'adaptabilité de l'activité et respectant la biodiversité
- Finalité 26 : Maintenir un tissu d'entreprises variées maillant le territoire
- Finalité 27 : Limiter les effets négatifs de l'activité sur le milieu marin : modifications hydro-sédimentaires, déchets, espèces et habitats à enjeu majeur de préservation
- Finalité 28 : Limiter l'impact des espèces invasives concurrentes des coquillages cultivés

Une pêche diversifiée, exploitant une ressource à forte valeur ajoutée, en interaction avec les espèces et habitats marins

- Finalité 29 : Maintenir ou augmenter la diversité des métiers et pratiques de pêche
- Finalité 30 : Assurer le renouvellement des générations de marins pour pérenniser l'activité
- Finalité 31 : Développer la diversification des ressources exploitées dans le respect du milieu et du bon état des populations
- Finalité 32 : Valoriser et promouvoir les produits de la pêche durable issus du Parc
- Finalité 33 : Limiter les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les habitats benthiques d'intérêt communautaire
- Finalité 34 : Limiter les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les espèces d'intérêt communautaire

Des activités industrielles maritimes compatibles avec la préservation du milieu marin

- Finalité 35 : Pour les exploitations en cours, réduire les impacts de l'extraction de granulats sur le milieu marin, par des pratiques adaptées

- Finalité 36 : Pour les projets d'extraction, éviter les secteurs à enjeu majeur de préservation (habitats et zones fonctionnelles) et garantir l'absence d'effet sur le trait de côte et sur le transit sédimentaire
- Finalité 37 : Les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques.
- Finalité 38 : Rendre exemplaires d'un point de vue environnemental les projets d'EMR expérimentaux, de la conception au démantèlement.
- Finalité 39 : Exploiter durablement la biomasse marine par des biotechnologies marines compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin

Des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin

- Finalité 40 : Maintenir la répartition spatiale des ports ainsi que leur diversité
- Finalité 41 : Réduire les impacts, y compris cumulés, de la gestion des sédiments sur le milieu marin
- Finalité 42 : Réduire les impacts négatifs des activités portuaires sur le milieu marin
- Finalité 43 : Favoriser les activités portuaires contribuant positivement à la qualité du milieu marin, par des actions de génie écologique

Des activités de loisirs multiples et très pratiquées, valorisant et préservant le milieu marin, sur un plan d'eau exceptionnel

- Finalité 44 : Maintenir la diversité des activités de loisirs
- Finalité 45 : Développer une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marins
- Finalité 46 : Réduire les pressions des activités et manifestations de loisirs sur la qualité de l'eau
- Finalité 47 : Réduire les pressions des activités et manifestations de loisirs sur les espèces et habitats à enjeu majeur de préservation

Une activité conchylicole dynamique, sensible à la qualité de l'eau et en interaction avec le milieu marin

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 24	Niveau d'exigence
<p>Un bon niveau de captage de naissain d'huîtres creuses et de moules et une diversité génétique maintenus grâce à un stock suffisant dans le milieu naturel.</p>	<p>Densités moyennes (période et zones de référence à établir) de captage maintenues par rapport à un niveau de référence (à définir avec les professionnels et l'IFREMER).</p>
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance sur les facteurs influençant le captage → Suivre les variations de captage sur les zones majeures (à voir en lien avec le CREEA)
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Proposer des mesures de réduction des facteurs ayant des effets négatifs sur le recrutement (ressource alimentaire, pollutions, variations de débits, etc.)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir un pool de géniteurs sauvages à partir des gisements naturels (quantité de naissain et diversité génétique)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → IFREMER → Universités → CREEA → SMIDAP → Comités régionaux conchylicoles

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 25	Niveaux d'exigence
La diversification des productions est favorisée et le développement de nouvelles pratiques contribuant à l'adaptabilité de l'activité et en faveur de la biodiversité est accompagné	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'entreprises produisant un nombre et une proportion moyenne d'espèces augmenté → Mise au point de X nouvelles pratiques/techniques d'élevage (permettant l'adaptation à de nouvelles conditions d'élevages dans le respect du milieu marin) → Mobilité conchylicole favorisée (indicateur de cette mobilité)
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les critères de diversité des entreprises → Réaliser un état des lieux régulier avec la profession pour définir les priorités d'action
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Aider à la reprise et à la création d'entreprises conchylicoles, à la viabilité économique de chaque type d'entreprise (ingénierie économique, formation, communication pour l'attractivité, etc.) → Accompagner le développement d'autres productions → Accompagner/initier les réflexions et essais d'évolutions et de nouveaux itinéraires techniques (notamment sur les volets environnementaux) pour s'adapter aux évolutions (milieu, structure des entreprises, préservation d'habitats, réduction des déchets, etc.) → Accompagner les demandes de mobilité cadastrale en prenant en compte les effets environnementaux et la concertation avec les autres usagers
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Développer des labels permettant de valoriser économiquement certains types de production tout en valorisant des pratiques à haute valeur environnementale → Communiquer et sensibiliser les professionnels et le grand public
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → IFREMER → Comités régionaux conchylicoles → Services de l'État → CREEA → SMIDAP

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 26	Niveaux d'exigence
Le tissu d'entreprises variées maillant le territoire est maintenu	→ Une diversité d'entreprises au moins maintenue à 15 ans
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les critères de diversité des entreprises → Réaliser un état des lieux régulier avec la profession pour définir les priorités d'action
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Aider à la reprise et à la création d'entreprises conchylicoles, à la viabilité économique de chaque type d'entreprise (ingénierie économique, formation, communication pour l'attractivité, etc.) → Accompagner le développement d'autres productions → Accompagner/initier les réflexions et essais d'évolutions et de nouveaux itinéraires techniques (notamment sur les volets environnementaux) pour s'adapter aux évolutions (milieu, structure des entreprises, préservation d'habitats, réduction des déchets, etc.) → Accompagner les demandes de mobilité cadastrales en prenant en compte les effets environnementaux et la concertation avec les autres usagers
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Développer des labels permettant de valoriser économiquement certains types de production tout en valorisant des pratiques à haute valeur environnementale → Communiquer et sensibiliser les professionnels et le grand public
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → IFREMER → Comités régionaux conchylicoles → Services de l'État → CREEA → SMIDAP → Centres de gestion

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 27 : limiter les effets négatifs de l'activité sur le milieu marin : modifications hydro-sédimentaires, déchets, espèces et habitats à enjeu majeur de préservation	
Sous-finalité	Niveau d'exigence
27.1 Les modifications hydrosédimentaires liées à la conchyliculture sont limitées	Tendance à la baisse de l'envasement lié aux pratiques conchylicoles
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydro sédimentaire à l'échelle des zones conchylicoles → Connaître l'influence des pratiques conchylicoles sur l'envasement
Protection	→ Mettre au point des moyens pour limiter cet envasement: adapter les pratiques (orientations des tables, densité bouchots, etc.)
Développement durable	→ Proposer des mesures de gestion à intégrer dans le schéma des structures
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Universités → CREEA → Comités régionaux de la conchyliculture → IFREMER

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 27 : limiter les effets négatifs de l'activité sur le milieu marin : modifications hydro-sédimentaires, déchets, espèces et habitats à enjeu majeur de préservation	
Sous-finalité	Niveaux d'exigence
27.2 : Les déchets d'origine conchylicoles sont réduits	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction significative du nombre de tables abandonnées (remise en état du DPM restitué – réduction du nombre de friches ostréicoles) → Réduire significativement la quantité des autres déchets issus de la conchyliculture dans le milieu marin (unité, période à définir).
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Identifier les causes de déchets
Protection	→ Mettre en œuvre des actions curatives (ramassage)
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Eviter les déchets issus de la conchyliculture → Mettre en œuvre des actions de prévention : mettre au point des techniques/matériaux moins impactants
Mise en valeur	→ Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux nouveaux matériaux
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités Régionaux de la Conchyliculture → CREEA → Services de l'État → Scic T.E.O → Associations de protection de l'environnement (LPO, etc.) → Collectivités territoriales

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 27 : limiter les effets négatifs de l'activité sur le milieu marin : modifications hydro-sédimentaires, déchets, espèces et habitats à enjeu majeur de préservation	
Sous-finalité	Niveau d'exigence
27.3 : Les effets négatifs de l'activité sur les espèces et habitats à enjeux majeur de préservation sont limités	Les pressions exercées sur les espèces et habitats prioritaires du Parc sont compatibles avec leur bon état de conservation
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier et évaluer les pressions dans le Parc → Cartographier les différentes pratiques conchylicoles et des zones à enjeu
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Développer la R&D et test de techniques moins impactantes
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités Régionaux de la Conchyliculture → CREEA → SMIDAP → Services de l'État → Associations de protection et d'éducation à l'environnement (CPIE Marennes-Oléron, etc) → Collectivités territoriales

Enjeu : une activité conchylicole dynamique	
Finalité 28	Niveau d'exigence
L'impact des espèces invasives concurrentes des coquillages cultivés est limité, en particulier la crépidule et le bigorneau perceur japonais (<i>Ocenebra inornata</i>).	Un effectif d'espèces invasives concurrentes limité ou stabilisé (à un niveau à définir), et plus particulièrement la crépidule, le bigorneau perceur <i>Ocenebra inornata</i> (liste à affiner).
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Recenser les espèces envahissantes concurrentes → Etablir un indice de référence des populations
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Conception d'actions pour limiter ces espèces, par ex: dragages sélectifs (crépidule)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Comité Régionaux de la Conhyliculture → CREEA → Services de l'État → Associations de protection et d'éducation à l'environnement → Collectivités territoriales

Une pêche diversifiée, exploitant une ressource à forte valeur ajoutée, en interaction avec les espèces et habitats marins

Enjeu : une pêche professionnelle diversifiée (métiers, espèces) et exploitant une ressource à forte valeur ajoutée	
Finalité 29	Niveaux d'exigence
L'importante diversité des métiers et pratiques de pêche est maintenue (ou augmentée)	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de métiers pratiqués identique à celui d'une période de référence à fixer → Maintien d'un certain niveau de diversité (à définir à l'aide d'un indicateur de diversité plus complexe à construire ultérieurement).
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Définir et caractériser le nombre de métiers pratiqués dans le Parc
Protection	→ Favoriser le bon état de certaines ressources cruciales
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser/encourager l'installation de pêcheurs sur des métiers en diminution dans le respect du bon état des populations exploitées → Proposition éventuelle d'actions assurant le maintien de la diversité des métiers pratiqués → Faciliter l'accès à l'outil de travail (par exemple: identifier des mécanismes de cautions solidaires citoyens pour l'achat de bateaux, favoriser l'apprentissage, etc.)
Mise en valeur	→ Faire connaître et valoriser le métier, notamment auprès des jeunes (par exemple: interventions dans des lycées/collèges, participation à des salons d'orientation scolaire et événements grand public)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de Producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Lycées Maritimes → Services de l'État → Halles à marées → IFREMER → AGLIA

**Enjeu : une pêche professionnelle diversifiée (métiers, espèces)
et exploitant une ressource à forte valeur ajoutée**

Finalité 30		Niveaux d'exigence
Le renouvellement des générations de marins est assuré pour une activité de pêche pérennisée		→ Taux de renouvellement générationnel des marins significativement à la hausse (période de référence à fixer).
Principes d'action (non exhaustifs)		
Connaissance	→ Définir et caractériser le nombre de métiers pratiqués dans le Parc	
Protection	→ Favoriser le bon état des certaines ressources cruciales	
Développement durable	→ Favoriser/encourager l'installation de pêcheurs sur des métiers en diminution dans le respect du bon état des populations exploitées → Proposition éventuelle d'actions assurant le maintien de la diversité des métiers pratiqués → Faciliter l'accès à l'outil de travail (par exemple: identifier des mécanismes de cautions solidaires citoyens pour l'achat de bateaux, favoriser l'apprentissage, etc.)	
Mise en valeur	→ Faire connaître et valoriser le métier, notamment auprès des jeunes (par exemple: interventions dans des lycées/collèges, participation à des salons d'orientation scolaire et évènements grand public)	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	→ Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de Producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Lycées Maritimes → Services de l'État → Halles à marées → IFREMER → AGLIA	

Enjeu : une pêche professionnelle diversifiée (métiers, espèces) et exploitant une ressource à forte valeur ajoutée	
Finalité 31	Niveaux d'exigence
La diversification des ressources exploitées est développée dans le respect du milieu et du bon état de ces populations exploitées	Tendance à la hausse (volume et/ou prix) dans les ventes du nombre d'espèces peu ou pas valorisées actuellement (2017). <i>(Liste à définir, notamment chincharde, tacaud, grondin, etc.)</i>
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance scientifique sur les nouvelles ressources ciblées (évaluation de stocks, etc.) → Evaluer la possibilité d'exploitation/valorisation de X nouvelles espèces
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Valoriser certaines espèces peu connues, (événements, sensibilisation, processus de valorisations, etc.)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de Producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Services de l'État → Halles à marées → IFREMER → AGLIA

Enjeu : une pêche professionnelle diversifiée (métiers, espèces) et exploitant une ressource à forte valeur ajoutée	
Finalité 32	Niveaux d'exigence
Les produits de la pêche durable issus du Parc sont mieux valorisés, promus et leur consommation développée	Tendance significativement à la hausse du nombre de produits de la pêche durable du Parc dans les ventes (halles à marée et vente directe dans le Parc).
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Améliorer la connaissance scientifique sur les nouvelles ressources ciblées (évaluation de stocks, etc.)
Développement durable	→ Réaliser un cahier des charges pêche durable du Parc
Mise en valeur	→ Promotion de la démarche pêche durable auprès des pêcheurs, acheteurs, restaurateurs → Promouvoir les produits durables (auprès des acheteurs/restauration collective, etc.) → Réflexion autour de l'intérêt d'une marque « Parc naturel marin » pour promouvoir les produits de la pêche durable du Parc
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de Producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Services de l'État → Halles à marées → IFREMER → AGLIA → Collectivités territoriales → Représentant des restaurateurs

Enjeu : une pêche compatible avec les enjeux Natura 2000

Finalité 33		Niveaux d'exigence
Les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les habitats benthiques d'intérêt communautaire sont limités		Les pressions exercées par la pêche professionnelle sont compatibles avec le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
Principes d'action (non exhaustifs)		
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un diagnostic socio-économique autour de l'activité de pêche → Réaliser un diagnostic sur les habitats présents au sein du Parc et leur état de conservation → Effectuer l'analyse de risque en croisant les données liées à l'activité de pêche (et de pression sur les habitats liées) avec celles de sensibilité et d'état de conservation des habitats 	
Protection	→ Définir si besoin des mesures de réduction des impacts en limitant les conséquences socio-économiques	
Développement durable	→ Accompagner la filière dans la mise en œuvre de ces éventuelles mesures de réductions	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de Producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Services de l'État → IFREMER → AGLIA → Universités 	

Enjeu : une pêche compatible avec les enjeux Natura 2000

Finalité 34		Niveaux d'exigence
Les effets négatifs de la pêche professionnelle sur les espèces d'intérêt communautaire sont limités		Les pressions exercées par la pêche professionnelle sont compatibles avec le bon état de conservation des espèces d'intérêts communautaires
Principes d'action (non exhaustifs)		
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un diagnostic socio-économique autour de l'activité de pêche → Réaliser un diagnostic sur les espèces présentes au sein des sites Natura 2000 sous responsabilité du Parc, leur niveau de population et caractériser leurs interactions potentielles avec la pêche professionnelle → Effectuer l'analyse de risque en croisant les données liées à l'activité de pêche (répartition et type d'activité, taux de captures accidentelles, mortalité induite à l'échelle locale et de la population, etc...) avec celles de sensibilité/vulnérabilité et d'état de conservation des espèces 	
Protection	→ Définir si besoin des mesures de réduction des impacts en limitant les conséquences socio-économiques sur l'activité	
Développement durable	→ Accompagner la filière dans la mise en œuvre de ces éventuelles mesures de réductions	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	<ul style="list-style-type: none"> → Comités des pêches et des élevages marins → Organisations de producteurs (From Sud Ouest, Organisations de producteurs de La Cotinière) → Services de l'État → IFREMER → AGLIA → Universités (Observatoire PELAGIS - UMS 3462) 	

Des activités industrielles maritimes compatibles avec la préservation du milieu marin

Enjeu : des activités industrielles maritimes compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin L'activité d'extraction de granulats marins	
Finalité 35	Niveaux d'exigence
Pour les exploitations en cours : les impacts de l'extraction de granulats sur le milieu marin sont réduits, par des pratiques adaptées.	100 % des zones d'exploitation appliquent les bonnes pratiques
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance sur les bonnes pratiques → Améliorer la connaissance sur les habitats et peuplements benthiques et leur capacité de résilience/restauration → Améliorer la connaissance sur les réseaux trophiques
Protection	→ Favoriser et accompagner l'application des bonnes pratiques par les acteurs
Développement durable	→ Améliorer les suivis environnementaux
Mise en valeur	→ Sensibiliser et accompagner les acteurs professionnels à la mise en œuvre des bonnes pratiques.
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Porteurs de projets, industriels → Groupements professionnels (UNPG, Armateurs de France, etc.) → Services de l'État → Universités et structures de recherche → Autres (IFREMER, Muséum national d'histoire naturelle, stations marines, etc.)

**Enjeu : des activités industrielles maritimes compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin
L'activité d'extraction de granulats marins**

Finalité 36		Niveaux d'exigence
Pour les nouvelles exploitations : Eviter les secteurs à enjeu majeur de préservation (habitats et zones fonctionnelles) et garantir l'absence d'effet sur le trait de côte et sur le transit sédimentaire.		Aucune nouvelle zone d'exploitation dans les secteurs à enjeu majeur de préservation : habitats et zones fonctionnelles. Aucun effet des nouveaux projets sur le trait de côte et le transit sédimentaire à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire n'est démontré.
Principes d'action (non exhaustif)		
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance sur les habitats et zones fonctionnelles à enjeux (localisation, état de conservation, etc.) → Améliorer la connaissance sur les effets de l'activité sur l'environnement marin (y compris sur la dynamique sédimentaire) 	
Protection	→ Encourager et accompagner la prise en compte des enjeux relatifs au patrimoine naturel, au transit sédimentaire et au trait de côte (robustesse des études).	
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser à l'amélioration continue des études préalables → Améliorer les suivis et favoriser leur diffusion 	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	<ul style="list-style-type: none"> → Porteurs de projets, industriels → Groupement professionnel (UNPG, Armateurs de France, etc.) → Services de l'État → Universités et structures de recherche → Autres (IFREMER, Muséum national d'histoire naturelle, stations marines, etc.) 	

Enjeu : des activités industrielles maritimes compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin
Les énergies marines renouvelables

Finalité 37		Niveaux d'exigence
Pour les projets de taille commerciale : Les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques.		Les pressions exercées par les projets d'EMR de taille commerciale sur les espèces, habitats et fonctionnalités à enjeu majeur de préservation sont compatibles avec leur bon état écologique
Principes d'action (non exhaustif)		
Connaissance	→ Améliorer des connaissances des impacts (y compris cumulés) → Améliorer des connaissances sur les techniques et leurs impacts → Améliorer des connaissances sur les techniques de mesures et de suivis	
Protection	→ Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets à la bonne prise en compte des enjeux	
Développement durable	→ Accompagner l'application de la séquence ERC en milieu marin	
Mise en valeur	→ Améliorer la diffusion des suivis	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	→ Porteurs de projets et industriels → Collectivités territoriales → Universités et structures de recherche → ADEME → Autres (France Energies Marines, Muséum national d'histoire naturelle, stations marines, IFREMER, CEREMA, etc.)	

**Enjeu : des activités industrielles maritimes compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin
Les énergies marines renouvelables**

Finalité 38		Niveaux d'exigence
<p>Pour les projets expérimentaux : Les projets EMR expérimentaux sont exemplaires d'un point de vue environnemental, de la conception au démantèlement.</p>		<p>Les projets d'EMR expérimentaux intègrent l'ensemble des mesures d'atténuation des effets environnementaux pertinentes sur leur site d'implantation et contribuent à l'amélioration des connaissances sur les effets environnementaux de ces technologies.</p>
Principes d'action (non exhaustif)		
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration des connaissances des impacts (y compris cumulés) → Veille technologique et amélioration des connaissances sur les méthodes de mesures et de suivis 	
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner l'application de la séquence ERC en milieu marin → Mise en place de programmes de mesures et de suivis renforcés des milieux aux différentes étapes du projet (amont-travaux, exploitation, post démantèlement) 	
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les porteurs de projets à la bonne prise en compte des enjeux → Accompagner les porteurs de projets 	
Partenaires pressentis (non exhaustif)		
	<ul style="list-style-type: none"> → Porteurs de projets et industriels → Collectivités territoriales → Chambres de commerce et d'industrie, ADEME → Universités et structures de recherche → Autres (France Energies Marines, Muséum national d'histoire naturelle, stations marines, IFREMER, etc.) 	

**Enjeu : des activités industrielles maritimes compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin
Les biotechnologies marines**

Finalité 39	Niveaux d'exigence
La biomasse marine est exploitée durablement par des biotechnologies marines compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin	Les pressions exercées par les biotechnologies marines sont compatibles avec le bon état de conservation des espèces, habitats et fonctions à enjeux majeurs à l'échelle du Parc
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Soutenir l'amélioration des connaissances sur les ressources disponibles
Développement durable	→ Assurer la bonne prise en compte des équilibres naturels → Accompagner les entreprises pour une prise en compte affirmée des enjeux en termes de préservation de la biodiversité, de préservation de l'équilibre des écosystèmes.
Mise en valeur	→ Promouvoir les « produits » mettant en valeur le milieu marin
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Porteurs de projets et entreprises → Universités et structures de recherche → Collectivités territoriales

Des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin

Enjeu : des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin	
Finalité 40 : la répartition spatiale des ports ainsi que la diversité des activités portuaires sont maintenues	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
40.1 : La diversité des vocations des ports à l'échelle du Parc est maintenue	Maintien de la diversité des vocations des ports à l'échelle du Parc (période de référence à définir). Préserver les capacités d'adaptation des ports.
40.2 : La répartition spatiale des ports est maintenue	Maintien du maillage territorial portuaire selon une répartition spatiale équilibrée (période de référence à définir).
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	→ Caractériser la diversité des vocations des ports → Caractériser le maillage territorial
Développement durable	→ Maintenir le caractère maritime des ports → Maintenir des ports de proximité
Mise en valeur	→ Valoriser la diversité des vocations des ports
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Gestionnaires des ports → Collectivités territoriales → Services de l'État → etc.

**Enjeu : des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime,
littorale et territoriale respectueuse du milieu marin**

Finalité 41	Niveaux d'exigence
Les impacts (y compris cumulés) sont réduits par des pratiques et techniques de gestion des sédiments améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> → Les pressions sur la qualité de l'eau (turbidité, MES, contaminants) liées aux activités de dragage (et rejet, immersion), y compris cumulées, sont maîtrisées. → Concernant les espèces, habitats et fonctionnalités à enjeux majeurs : <ul style="list-style-type: none"> - les surfaces impactées sont diminuées et, - la dégradation du bon état écologique est réduite.
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance sur : <ul style="list-style-type: none"> - les pressions (turbidité, MES, contaminants) liées à ces activités y compris cumulées - le fonctionnement hydro-sédimentaire global - les impacts de la turbidité sur les espèces et habitats - les « bonnes pratiques »
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner l'application de la séquence ERC en milieu marin
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Construire un schéma de coordination des opérations de dragage dans l'espace et dans le temps, à l'échelle du parc → Participer à la construction d'une filière de valorisation à terre (en particulier pour les sédiments pollués)
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et former les acteurs portuaires aux enjeux de préservation du milieu marin
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Gestionnaires des ports et gestionnaires des opérations de dragages (Ports, collectivités, syndicats mixtes, etc.) → Agences de l'eau → Services de l'État → Universités et structures de recherches → Autres (Groupe GEODE, Muséum national d'histoire naturelle, stations marines, IFREMER, etc.)

**Enjeu : des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime,
littorale et territoriale respectueuse du milieu marin**

Finalité 42 : réduire les impacts négatifs des activités portuaires sur le milieu marin

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
42.1 : Les équipements « environnementaux » portuaires sont développés et maillent correctement le territoire	<ul style="list-style-type: none"> → Une augmentation significative des équipements environnementaux (aires de carénages, gestion des déchets, récupération des eaux usées, etc.) avec un maillage territorial suffisant → Tendance significativement à la hausse de la fréquentation de ces équipements
42.2 : Les rejets (eaux/poussières/déchets) issus des activités implantées sur les ports sont réduits et leur qualité améliorée	<ul style="list-style-type: none"> → Prévenir les rejets et en améliorer la qualité
42.3 : Les nouvelles infrastructures et aménagements portuaires réduisent leurs impacts sur la qualité de l'eau, les espèces, les habitats benthiques et les zones fonctionnelles à enjeux majeurs pour le Parc	<ul style="list-style-type: none"> → Concernant l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - les pressions liées aux taux de matière en suspension en particulier pour les opérations de déroctage sont diminuées, - les pollutions en phase travaux sont diminuées significativement. → Concernant la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> - la destruction d'habitats à enjeux majeurs est évitée, - les surfaces impactées sont réduites, - la dégradation du bon état écologique est réduite, - le dérangement est réduit pour les espèces à enjeu majeur.
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place une veille technologique, innovation → Améliorer la connaissance sur la fréquentation des équipements « environnementaux » des ports après avoir effectué un diagnostic des équipements et de leur état → Améliorer la connaissance des impacts de la turbidité sur les espèces et habitats → Caractériser les bonnes pratiques
Protection	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner l'application de la séquence ERC en milieu marin
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Développer et mettre en œuvre une stratégie globale d'équipements des ports situés dans le Parc → Améliorer les processus → Encourager l'innovation en matière de génie écologique en milieu marin
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et informer les usagers à l'utilisation des équipements portuaires → Promouvoir ces équipements dans les ports situés en amont proche → Labelliser les ports « éco-responsables » et soutenir les actions d'accompagnement des ports vers ces labels → Encourager l'adoption de chartes de bonnes pratiques « milieu marin » par les industries portuaires

	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et former les acteurs portuaires, les usagers aux enjeux de préservation du milieu marin → Diffuser les bonnes pratiques
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Gestionnaires des ports (Ports, collectivités, syndicats mixtes, etc.), acteurs de la place portuaire (Unions maritimes, industries, CCI, etc.) → Agences de l'eau → Collectivités territoriales → Services de l'État → Universités et structures de recherches → Autres (Associations environnementales, associations d'usagers, Ecoles d'ingénieurs, IFREMER, CEREMA, ADEME, Groupe GEODE, Stations marines, MNHN, etc.)

Enjeu : des ports nombreux et divers, supports d'une économie maritime, littorale et territoriale respectueuse du milieu marin	
Finalité 43	Niveau d'exigence
Les activités portuaires contribuent positivement à la qualité du milieu marin	Une tendance significativement à la hausse du nombre d'ouvrages portuaires éco-conçus (références à définir)
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un bilan des connaissances → Mettre en place une veille technologique
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Développer les recherches et tests en génie écologique → Inciter/accompagner les éco-conceptions des infrastructures
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les porteurs de projets ou les gestionnaires → Valoriser et partager les connaissances et les évolutions technologiques
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Gestionnaires des ports (Ports, collectivités, syndicats mixtes, etc.) ; → Agences de l'eau ; → Universités et structures de recherches ; → Autres (Associations, CEREMA, CCI, Ecoles d'ingénieurs, IFREMER, Stations marines, MNHM, etc.)

Des activités de loisirs multiples et très pratiquées, valorisant et préservant le milieu marin, sur un plan d'eau exceptionnel

Enjeu : des activités de loisirs multiples et très pratiquées sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif	
Finalité 44 : la diversité des activités de loisirs est maintenue	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
44.1 : La diversité des pratiques est maintenue	Maintien de la diversité des pratiques (niveaux de référence à préciser)
44.2 : La diversité des types d'accueil des plaisanciers est maintenue	Maintien de la diversité des types d'accueil des plaisanciers, dans les ports et aux mouillages.
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Approfondir la connaissance de la diversité des sites et des espaces de pratique en mer et sur le littoral à l'échelle du Parc (fréquentation des sites, profils des usagers, retombées sociales et économiques des activités) → Approfondir la connaissance et mettre en place un suivi de la capacité d'accueil des plaisanciers à l'échelle du Parc
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les collectivités territoriales dans les concertations autour de l'organisation des activités de loisirs → Donner à l'ensemble des usagers et organismes nautiques un espace de discussion et de conciliation pour éviter et résoudre les conflits (après les avoir caractérisés) → Accompagner les initiatives permettant de maintenir la diversité des différentes pratiques de loisirs → Encourager les modes de gestion dynamique des places de port → Mettre en place à l'échelle du Parc une gestion cohérente des mouillages (équipement de sites prioritaires, etc.) → Assurer un maillage du territoire du Parc en espaces d'accueil pour les plaisanciers
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Faciliter la connaissance partagée des activités et des usagers (rencontres, partages d'expériences, journées techniques)
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → Services de l'État → Collectivités territoriales → Gestionnaires des ports de plaisance → Fédérations sportives et représentants locaux → Associations d'usagers

**Enjeu : des activités de loisirs multiples et très pratiquées
sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif**

Finalité 45	Niveaux d'exigence
Une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marins est développée	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation significative du nombre de prestations valorisant et préservant le milieu marin → Augmentation significative du nombre de bénéficiaires de ces prestations
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Évaluer les retombées économiques de l'offre de loisirs
Protection	→ S'assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux habitats et espèces
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Contribuer à la mise en réseau des prestataires pour créer des offres nautiques récréatives cohérentes → Co-construire avec les acteurs de la filière des produits nautiques valorisant le patrimoine naturel du Parc, en s'assurant de sa préservation
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner et former les encadrants → Labelliser les produits nautiques valorisant et préservant le patrimoine naturel du Parc
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → Collectivités territoriales → Acteurs du tourisme (Offices de Tourisme, Comités départementaux et régionaux) → Fédérations sportives et représentants locaux (ligues sportives et comités régionaux) → Prestataires dans le domaine des loisirs en mer → Associations environnementales

**Enjeu : des activités de loisirs multiples et très pratiquées
sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif**

Finalité 46 : des activités et manifestations de loisirs aux pressions réduites sur la qualité de l'eau

Sous-finalités		Niveaux d'exigence	
46.1 : L'équipement des embarcations en cuves ou système de traitement des eaux noires est développé		→ Une augmentation supérieure à l'évolution liée au renouvellement de la flotte, du nombre d'embarcations de plaisance et de croisière équipées en cuves ou en système de traitement des eaux noires	
46.2 : L'utilisation de produits non polluants par les usagers est développée		→ Tendance significativement à la hausse des : - plaisanciers qui utilisent des produits biodégradables - usagers des plages qui utilisent des produits solaires non polluants	
46.3 : Les déchets issus des activités de loisirs sont réduits		→ Diminution significative du nombre et du volume de déchets en mer issus des activités de loisirs en mer et sur l'estran	
Principes d'action (non exhaustifs)			
Connaissance	→ Améliorer la connaissance des pressions des différentes activités de loisirs sur la qualité de l'eau → Suivre l'évolution du niveau d'équipement des embarcations en cuves ou en système de traitement d'eaux noires des eaux usées dans le Parc → Améliorer la connaissance des effets sur l'environnement des produits utilisés dans le cadre des activités de loisirs sur la bonne qualité de l'eau → Améliorer la connaissance des pressions des différentes activités de loisirs sur la qualité de l'eau → Coordonner et homogénéiser les méthodes de comptabilisation des déchets (DCSMM-OSPAR)		
Protection	→ Co-construire les mesures de réduction des déchets liées aux activités de loisirs : achats écoresponsables, réflexes « zéro-déchets », tri des déchets dans les ports, cendriers de plage, etc.		
Développement durable	→ Développer une politique incitative d'équipements individuels (ex : sensibilisation, tarifs préférentiels dans les ports si bateau équipé, accès à certaines zones de mouillages si bateau équipé, etc.) → Favoriser et accompagner le développement de produits non polluants → Favoriser le tri et la revalorisation de certains déchets (économie circulaire) → Accompagner les organisateurs de manifestations en milieu marin dans une démarche d'amélioration de la gestion et de diminution de leurs déchets		
Mise en valeur	→ Sensibiliser et informer les usagers de loisirs à l'utilisation de produits non polluants (produits ménagers, produits solaires) → Sensibiliser et informer les usagers à l'utilisation d'antifouling moins impactant ou à des solutions alternatives → Sensibiliser les usagers sur les problématiques liées aux déchets		
Partenaires pressentis (non exhaustif)			
	→ Universités → Services de l'État → Collectivités territoriales	→ Gestionnaires des ports de plaisance → Associations environnementales	→ Associations d'usagers → Entreprises de recherche et développement

Enjeu : des activités de loisirs multiples et très pratiquées sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif	
Finalité 47 : des activités et manifestations de loisirs aux pressions réduites sur les espèces et habitats à enjeu majeur pour le Parc	
Sous-finalité 47.1	Niveau d'exigence
Le dérangement des espèces à enjeu majeur est réduit, en particulier l'avifaune et les mammifères marins	Diminution significative du dérangement de l'avifaune et des mammifères marins
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance des pressions (dérangement) de chaque activité et du cumul des activités sur les espèces à enjeu majeur à l'échelle du Parc → Identifier les sites et espaces de pratiques où les effets des activités sur l'avifaune et les mammifères sont problématiques
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les organisateurs de manifestations dans une démarche d'évaluation et de diminution de leurs impacts → Participer à la concertation sur la planification des activités de loisirs en mer et sur la plage et l'estran
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Universités → Services de l'État → Collectivités territoriales → Prestataires dans le domaine des loisirs en mer → Associations environnementales → Associations d'utilisateurs

**Enjeu : des activités de loisirs multiples et très pratiquées
sur un plan d'eau exceptionnel et un littoral attractif**

Finalité 47 : des activités et manifestations de loisirs aux pressions réduites sur les espèces et habitats à enjeu majeur pour le Parc

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
47.2 : Des activités de loisirs aux pressions réduites sur les herbiers de zostère	<ul style="list-style-type: none"> → Une tendance significative à la baisse du nombre de mouillages impactant les herbiers de zostères → Une tendance significative à la baisse du niveau de piétinement des herbiers de zostères par les pêcheurs à pied
47.3 : Des activités de loisirs aux pressions réduites sur les récifs d'hermelles	<ul style="list-style-type: none"> → Arrêt des destructions et diminution significative du piétinement des récifs d'hermelles
47.4 : Des activités de loisirs aux pressions réduites sur les champs de blocs	<ul style="list-style-type: none"> → Une diminution significative du nombre de retournements de blocs dans le cadre des usages de loisirs sur les estrans (pêche à pied, balade, etc.).
47.5 : Des modes de gestion des plages aux pressions réduites sur les lasses de mer	<ul style="list-style-type: none"> → Une diminution significative du nombre de plages nettoyées mécaniquement.
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance des pressions de chaque activité sur les herbiers, les récifs d'hermelles, les champs de blocs, sur les pratiques de nettoyage des plages (recensement et cartographie des plages selon le type de nettoyage) → Mettre en place des suivis de fréquentation des zones de mouillages, des secteurs sensibles selon les habitats
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place à l'échelle du Parc une gestion concertée globale et cohérente des mouillages forains et organisés qui permet de limiter les pressions sur les habitats les plus sensibles → Accompagner les organisateurs de manifestations en milieu marin dans une démarche de diminution de leurs impacts → Coordonner les acteurs intervenant dans le nettoyage des plages et encourager auprès des communes le nettoyage raisonné des plages → Participer à des études R&D sur des mouillages moins impactants
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir les mouillages moins impactants dans le Parc → Sensibiliser les pêcheurs à pied, usagers et acteurs au respect de ces habitats et la la préservation des lasses de mer
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
<ul style="list-style-type: none"> → Universités → Services de l'État → Collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> → Associations d'usagers → Entreprises de recherche et développement

Sensibilisation et connaissance : des axes stratégiques transversaux



Sensibilisation et connaissance : des axes stratégiques transversaux

Stratégie de sensibilisation

- Finalité 48 : Garantir l'appropriation du Parc, l'outil, ses enjeux et objectifs
- Finalité 49 : Développer la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations
- Finalité 50 : Adopter les pratiques pour la préservation du milieu

Sensibilisation et connaissance : des axes stratégiques transversaux

Enjeu : la sensibilisation du plus grand nombre, acteurs maritimes, littoraux et terrestres	
Finalité 48 : l'appropriation du Parc est garantie	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
48.1 : L'outil Parc, ses enjeux et objectifs sont appropriés par les membres du conseil de gestion et les porteurs de politiques publiques	→ Le Parc est approprié par : <ul style="list-style-type: none"> - 100% des membres du conseil de gestion - 80% des porteurs de politiques publiques
48.2 : Le Parc, ses enjeux, missions et actions sont connus par les partenaires relais, les usagers de la mer (professionnels et loisirs), les scolaires des communes du littorales du Parc	→ Le Parc est identifié par : <ul style="list-style-type: none"> - 100% des partenaires relais - 70% des usagers de la mer - 50% des scolaires
48.3 : Le Parc est connu des habitants des communes littorales du Parc, des habitants et des scolaires des bassins versants et des touristes	→ Le Parc est connu de : <ul style="list-style-type: none"> - 60% des habitants des communes littorales du Parc - 50% des habitants des bassins versants - 50% des touristes
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Identifier les publics cibles et connaître leur niveau de connaissance, compréhension, leurs pratiques, etc.
Développement durable	→ Construire une stratégie de sensibilisation partagée autour d'un objectif commun d'appropriation et de partage des connaissances, de l'identité maritime et des bonnes pratiques. → Développer ou accompagner des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable : Aires Marines Educatives, centre de ressources, formations, sciences participatives, etc. → Fédérer, animer et soutenir un réseau de partenaires relais
Mise en valeur	→ Promouvoir le Parc et ses actions, les travaux et décisions des membres du conseil de gestion, le milieu marin et les activités maritimes, les bonnes pratiques et les réglementations
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Services de l'État et établissements publics associés → Collectivités territoriales → Associations d'éducation à l'environnement → Partenaires relais (responsables de comités et fédérations socio professionnelles, acteurs de l'eau, structures accueillant des publics, etc.).

Enjeu : la sensibilisation du plus grand nombre, acteurs maritimes, littoraux et terrestres	
Finalité 49 : la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations est développée	
Sous-finalités	Niveaux d'exigence
49.1 : Le milieu marin, les activités maritimes, leurs interrelations sont connus et compris par les membres du conseil de gestion et les porteurs de politiques publiques pour porter et mettre en œuvre une vision intégrée du territoire	100% des membres du conseil de gestion comprennent le milieu marin et les activités maritimes 80% des porteurs de politiques publiques comprennent le milieu marin et les activités maritimes
49.2 : Les partenaires relais, les usagers de la mer, et scolaires des communes littorales du Parc sont sensibilisés au milieu marin, aux activités maritimes et à leurs interrelations	100% des partenaires relais sont sensibilisés au milieu marin et aux activités maritimes 50% des usagers de la mer sont sensibilisés au milieu marin et aux activités maritimes 100% des scolaires (des classes d'âge visées par les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires) sont sensibilisés 50% des scolaires (non visés par les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires)
49.3 : Le milieu marin, les activités maritimes, leurs interrelations sont connus par les habitants des communes littorales du Parc, des habitants, des scolaires des bassins versants et des touristes	60% des habitants des communes littorales du Parc connaissent le milieu marin et les activités maritimes 50% des habitants des bassins versants connaissent le milieu marin et les activités maritimes 50% des touristes connaissent le milieu marin et les activités maritimes
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	→ Identifier les publics cibles et connaître leur niveau de connaissance, compréhension, leurs pratiques, etc. → Recenser et évaluer des actions de sensibilisation mises en place
Développement durable	→ Construire une stratégie de sensibilisation partagée autour d'un objectif commun d'appropriation et de partage des connaissances, de l'identité maritime et des bonnes pratiques → Développer ou accompagner des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable : Aires Marines Educatives, centre de ressources, formations, sciences participatives, etc. → Fédérer, animer et soutenir un réseau de partenaires relais
Mise en valeur	→ Développer une stratégie de communication selon les cibles et élaborer des outils de communication adaptés aux publics cibles, au territoire (éditions, communication digitale, événements, médias, etc.).
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
	→ Services de l'État et établissements publics associés → Collectivités territoriales → Associations d'éducation à l'environnement → Partenaires relais (responsables de comités et fédérations socio professionnelles, acteurs de l'eau, structures accueillant des publics, etc.).

Enjeu : la sensibilisation du plus grand nombre, acteurs maritimes, littoraux et terrestres

Finalité 50 : les pratiques sont adoptées pour la préservation du milieu marin

Sous-finalités	Niveaux d'exigence
50.1 : Les bonnes pratiques et réglementations pour la préservation du milieu marin sont connues et comprises par les membres du conseil de gestion, les porteurs de politiques publiques, les scolaires et les habitants des communes littorales du Parc et des bassins versants, les touristes.	Les pratiques et réglementations pour la préservation du milieu marin sont connues et comprises par : 100% des membres du conseil de gestion et porteurs de politiques publiques 80% des scolaires sensibilisés (par le Parc et ses partenaires) 40% des habitants des communes littorales du Parc 30% des touristes 30% des habitants des bassins versants,
50.2 : Les bonnes pratiques et réglementations pour la préservation du milieu marin sont adoptées par les usagers de la mer	100% des usagers de la mer adoptent des bonnes pratiques pour la préservation du milieu marin Tendance significative à la baisse des pratiques impactant le milieu marin (niveau de référence à définir) Aucune infraction à la réglementation relative à la préservation du milieu marin
Principes d'action (non exhaustifs)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> → Evaluer les pratiques pour identifier les bonnes et les mauvaises (dérangement, destruction d'habitat, pollution...) → Etablir un référentiel de textes réglementaires applicables, à suivre, partager et mettre à jour → Recenser et évaluer des actions de sensibilisation mises en place
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> → Co-construire des actions de sensibilisation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le périmètre du Parc et mise en place d'outils adaptés → Co-construire avec les acteurs concernés des démarches de bonnes pratiques comme la rédaction de chartes de bonnes pratiques
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les bonnes pratiques par la création d'une marque Parc naturel marin pour les structures professionnelles, associatives, etc. → Labelliser des structures éco-responsables → Sensibiliser et former le personnel des structures relais à la réglementation et aux bonnes pratiques → Développer le rôle de veille des professionnels (sentinelles de la mer) → S'appuyer sur les réseaux professionnels, les structures de pratiques encadrées, les vendeurs de matériel d'activités maritimes pour sensibiliser aux bonnes pratiques et à la réglementation → Promouvoir et valoriser les ressources pêchées durablement, certaines espèces peu connues, les nouveaux matériaux et outils innovants visant à diminuer les impacts sur le milieu marin, etc.)
Partenaires presentis (non exhaustif)	
	<ul style="list-style-type: none"> → Services de l'État et établissements publics associés → Collectivités territoriales → Associations d'éducation à l'environnement → Partenaires relais (responsables de comités et fédérations socio professionnelles, acteurs de l'eau, structures accueillant des publics, etc.).